



Fuite d'eau terrain qui paye qui répare ?

Par **cécile**, le **10/02/2009** à **17:02**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison sur un terrain qui a été séparé en deux par une agence. L'agence a gardé la seconde moitié du terrain pour la vendre plus tard.

Je viens de m'apercevoir que sur le terrain de l'agence il y a une énorme fuite d'eau. Et par la même que les tuyaux arrivant sur le terrain sont raccordés à mon compteur d'eau (la partie de terrain appartenant à l'agence n'est pas viabilisée), donc c'est moi qui paye l'eau alors que cela se trouve sur le terrain de l'agence. L'agence ne nous a jamais averti que des tuyaux d'eau étaient raccordés chez nous.

Quels recours avons nous ? Y'a t'il des lois, des jurisprudences sur le sujet ?

Qui doit payer les réparations et la facture d'eau ?

Merci de votre réponse

Cécile